



République Française
Département des Yvelines
78170

EXTRAIT du COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du : 16 Novembre 2014

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Mme NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Michel Bisdorff, Daniel TURCK (*Maires-adjoints*), Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT (à partir du point 2), Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoit VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Fabrice VIEILLE, Fleur MCGREGOR, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Absents et excusés : Agnès THEARD, Patrice FORGET, Geneviève SALSAT (point 1) (*conseillers municipaux*)

Procurations :

Mme THEARD	à	Mme AUGERE
M. FORGET	à	M. TEYSSIER
Mme SALSAT	à	Mme d'ESTEVE

Secrétaire de séance : Mme Valérie LABORDE (*Conseillère municipale*)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1. Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2014.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES FINANCIERES ET AFFAIRES GENERALES

2. Procède aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2014 du budget principal de la ville qui s'élève à 150 000 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme FERNEZ, M. MICHEL

3. Adopte le budget primitif 2015 de la ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 38.824.405 € et autorise M le Maire à réaliser un ou des emprunts à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2015.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

4. Fixe le montant de la redevance d'assainissement (part communale) à 0.38 € hors taxes par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés,

Fixe la redevance d'assainissement (part communale ex CCCS) à 0.1208 € hors taxes par mètre cube d'eau vendu pour le service rendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés, du réseau d'assainissement antérieurement géré par la CCCS sur le territoire de La Celle Saint-Cloud,

Confie aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 31

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

5. Adopte le budget primitif 2015 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.070.200 € et autorise Monsieur le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2015.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 31

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

6. Attribue aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention 2014 à savoir :
MJC : 58 000 € - CCAS 220.000 €.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

7. Applique les tarifs relatifs au secteur cimetière à compter du 1^{er} janvier 2015.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Contre : 2 - Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

8. Fixe à compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs pour la délivrance des photocopies.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

9. Fixe le prix des droits de place des marchés publics d'approvisionnement à compter du 1^{er} janvier 2015. Le montant de la redevance annuelle globale et forfaitaire versée à la ville par le délégataire passera ainsi de 120.000 € à 120.924 €.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

10. Fixe les tarifs d'occupation du domaine public et de location des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2015.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

11. Accepte la demande de Madame THEILLIEZ épouse ANSART tendant à rétrocéder à la ville, la concession funéraire acquise en 1998 pour 30 ans au prix de 3.190 Frs soit 486,31 €, et de rembourser la dite concession au prorata temporis pour la période restant à courir soit 151,30€.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

12. Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société France Claire, l'avenant n° 4 au marché d'entretien des bâtiments communaux. Cet avenant concerne des prestations supplémentaires annuelles qui s'élèvent à 7.040,71 € HT à compter du 1^{er} janvier 2015.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

13. Approuve la cession de l'appartement situé sur la parcelle AL 488 au 31 avenue L.R. Duchesne, au bénéfice de M. Cathala et Mme Peronnet, conformément aux estimations domaniales, soit à un montant de 196.000 € net vendeur, les frais d'agence et notariés étant à la charge des acquéreurs.

Autorise M le Maire à mettre ces biens en vente directement ou par intermédiaires, à signer tout acte ou document utile dans le cadre de la vente, et désigne l'office notarial Morand de Jouffrey, Riquier, Lerminier Grandière et Riquier Neuvillard (SCP) sis 35 avenue de Circourt, pour la rédaction des actes et l'accomplissement des formalités nécessaires.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

14. Prend en compte les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2014 et adopte le tableau général des effectifs ainsi modifié.

A LA MAJORITE des membres présents et représentés :

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme FERNEZ, M. MICHEL

15. Emet un avis défavorable au projet de décret portant création de l'établissement public foncier d'Ile de France.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 5 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD, M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

VIE SOCIALE ET FAMILLE

16. Décide la mise en place de 45 bourses communales pour les cellois inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle pour l'année 2015 pour un montant global de 5.200 €, et d'inscrire le budget nécessaire pour l'exercice 2015.

Approuve le règlement d'attribution.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

17. Autorise M le Maire à solliciter pour le service Sésame une demande de subvention de 17.000 € auprès du Conseil général des Yvelines et à signer la convention de subventionnement afférente. Autorise M. le Maire à solliciter pour le service Dynamique Emploi une demande de subvention de 7.000 € auprès du Conseil général des Yvelines et à signer la convention de subventionnement afférente.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

18. Approuve les modalités de paiement des classes de découverte des écoles publiques pour l'année 2015 et applique les tarifs proposés pour chaque séjour.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

19. Approuve le principe de reconduction de la participation de la ville à l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants cellois fréquentant l'école privée sous contrat Sainte-Marie pour un montant de 54.45 € par enfant, soit un cout total de 1.252,35 €.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

20. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation du Conseil général des Yvelines aux dépenses de transport scolaire sur circuits spéciaux non subventionnés par le STIF et transmet au Conseil général toutes les pièces justificatives demandées au vu du versement de la participation départementale.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

21. Modifie par avenant les règlements intérieurs des huit établissements d'accueil petite enfance de la ville.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

ANIMATION DE LA VILLE

22. Décide d'attribuer les subventions 2015 aux associations sportives de la ville.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

23. Autorise M. le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50% du cout prévisionnel des travaux hors taxes pour le soclage de sécurité d'une statue de la vierge à l'enfant à l'église St Pierre – St Paul, soit 1.850 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France et une subvention à hauteur de 20% du cout prévisionnel hors taxe soit 740 € auprès du Conseil général des Yvelines.

Signe avec la Direction régionale des affaires culturelles et avec le Conseil général des Yvelines, la convention définissant le subenvironnement et les modalités pratiques de l'opération ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

24. Autorise M. le Maire à donner son accord pour la restauration du retable de la vierge, de son autel, de son tableau et de son tabernacle pour un montant estimatif de 40.000 € TTC,

Confie la réalisation et le suivi des travaux à la Direction des archives, du patrimoine de l'archéologie et de la culture et du Conseil général des Yvelines,

Prend en charge sur le budget 2015 de la ville, le montant qui lui incombe, soit 30% du montant des travaux TTC (12.000 €),

Autorise M le maire à signer avec le Département, la convention définissant les modalités pratiques et financières de l'opération ainsi que tout avenant nécessaire à l'application de la présente décision,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

25. Fixe les tarifs de location du théâtre et des « points conviviaux » du théâtre pour l'année 2015.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

26. Donne son accord pour l'organisation des « Ecrits du Printemps », édition 2015, approuve le règlement et fixe les récompenses.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

27. Donne mandat spécial à M. Teyssier, Mme Triniac, M. Turck, Mme Maradeix, Mme McGrégor et Mme Dominici pour représenter la ville au carnaval de Beckum qui se tiendra du samedi 14 février au mardi 17 février 2015.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

28. Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de fourniture de matériels régie et à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, pour chaque lot, après analyse des offres et attribution par la commission d'appel d'offres.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

29. Décide de rendre un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV) et autorise M le Maire à demander cette adhésion.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

30. Autorise M le Maire à signer la convention de cession de canalisation à intervenir entre la ville et GRT Gaz dans le cadre des travaux de génie civil sur la voie publique pour la mise en place d'un réseau de vidéo-protection.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

31. Autorise la signature par M le Maire d'un avenant n°2 prolongeant d'un an maximum la convention d'entente pour l'assainissement du réseau anciennement communautaire entre les trois communes de La Celle Saint-Cloud, Bougival et Louveciennes.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

32. Autorise M le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la société EUROVIA, lot 1 – voirie – assainissement, portant ainsi le montant annuel estimé à 883.500 € HT pour l'année du marché en cours, soit une augmentation d'environ 14%.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

33. Sollicite par avenant la modification du contrat départemental n°5 signé le 21 mai 2012 avec le Conseil général des Yvelines, arrête le programme définitif de l'avenant et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation.

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

34. Autorise M le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du STIF dans le cadre de la mise aux normes « accessibilité handicapés » des quais de bus du programme 2015.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

35. Dans le cadre des travaux d'assainissement du programme 2015, Autorise M le Maire à solliciter de l'Agence de l'eau Seine Normandie, une subvention pour le financement de ces opérations dont le taux sera fixé par elle.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

36. Prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service DES Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) en 2013.

37. Prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) en 2013.

38. DECISIONS MUNICIPALES

PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n° 2014.23 du 03.09.2014, n° 2014.24 du 20.10.2014, n° 2014.25 du 03.11.2014, n° 2014.26 du 04.11.2014, n° 2014.27 du 06.11.2014, n° 2014.28 du 12.11.2014, n° 2014.30 du 13.11.2014, n° 2014.31 du 17.11.2014, n° 2014.32 du 27.11.2014.

39. INFORMATIONS

➤ Monsieur le Maire :

- Le calendrier municipal des réunions du Conseil municipal et des commissions du 1^{er} semestre 2015 est remis aux membres du conseil municipal.

➤ Madame d'ESTEVE :

- Rappelle le déjeuner solidaire qui se tiendra cette année au Pavillon des Bois Blancs le dimanche 21 décembre. Les élus sont invités à l'apéritif à midi.

➤ Monsieur TURCK :

- Remercie les services de la ville et les bénévoles qui se sont investis pour le Téléthon. Le montant des dons s'élèvent à environ 4.111€.
- Informe de la date de la manifestation « Course en Fête » : le 7 juin 2015

➤ Monsieur DASSE :

- Suite à sa demande de modification du règlement intérieur afin de pouvoir insérer les coordonnées des groupes dans les tribunes libres du magazine de la ville,
Réponse de Mme SEGUY : cette demande est à l'étude.
- Concernant le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), souhaite avoir des informations sur les suites que l'Etat compte donner suite aux avis des communes.
Réponse de M le Maire : Un avis défavorable a été émis tant au niveau de la commune qu'au niveau de l'intercommunalité et le Préfet devrait nous entendre pour prendre sa décision.
- Concernant l'opération Voisins vigilants, souligne la nécessité de sensibiliser les Cellois sur leur implication et les réflexes à avoir, ainsi que sur l'absence de panneau à l'entrée de Beauregard.
Réponse Mme SEGUY : un article a été fait dans le magazine de l'été dernier et un autre article est prévu en mars pour préciser ce sujet.

➤ Monsieur BLANCHARD :

- Souhaite un compte rendu des réunions de conseil de CA VGP sur les points intéressant les Cellois.
Réponse de M le Maire : un relevé de décisions sera fait au prochain conseil.

➤ Madame DELAIGUE :

- Remercie la ville pour l'accueil réservé comme chaque année, à l'opération Marche de l'Espoir.

- Demande un point de situation sur le Domaine des Frênes.

Réponse de Mme NAPOLY : le projet d'un Centre de musique européenne a du mal à trouver sa voie. La ville étudie toutes les options et toutes les propositions pour trouver les fonds afin de rénover la villa Viardot tout en gardant nos objectifs : l'accessibilité au public et le développement d'un projet culturel.

- Evoque la fermeture progressive des commerces de la galerie marchande de la Chataigneraie.

Réponse de M le Maire : la mairie souhaite organiser des réunions de travail avec les Chemins de Fers Départementaux, mais les prises de contacts sont compliquées.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-président du Conseil général